# BOISSET INFOS

**Bulletin Municipal de Boisset-les-Prévanches**

## N° 18 - Septembre 2017



Boisset les Prévanches



Photo E. Jousselin



Photo C. Thumont





# *Le Mot du Maire*

Buisprévanchaises, Buisprévanchais,

***18ème bulletin !***

2017 a été une année importante quant aux diverses élections (président, députés), espérons que cela apportera du mieux vivre pour tous.
Notre village se réveille grâce à son école et au comité des fêtes, très innovant. Cependant, nous regrettons les incivilités grandissantes, qui coûtent à tous : vol de fleurs rue de Pacy, pins rue de Garennes et rue de Pacy, déchets de toutes sortes devant des maisons impasse de l'église, rue Ste-Geneviève devant les containers à verre et à l'entrée de la rue du Pibet, déchets dans le chemin du ru, sans parler des chiens qui aboient jour et nuit, même lorsque leurs maîtres sont présents (nuisances intolérables et passibles de fortes amendes) et la liste est encore longue. C'est triste de voir en 2017 la négligence et le désintéressement des gens. Nous allons mettre en place « voisins vigilants » pour montrer que dans notre village certains veulent faire en sorte qu'il règne une atmosphère tranquille et une bonne entente

***PS : Pour les Buisprévanchaises et les Buisprévanchais de 65 ans et plus, retenez le dimanche 5 novembre, à 12h30 au « Clos Saint André » repas des anciens. Une invitation vous sera envoyée ultérieurement. (Covoiturage assuré)***

Le maire : Nicole Delatre

**IMPORTANT : pour tous travaux :** constructions – transformation – aménagement – abris de jardin - garage – clôture – portails – plantations –piscine- véranda- venez consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la mairie aux heures d'ouverture : Le lundi et le mardi de 16h à 18h30 – le vendredi de 10h à 12h – Tél. 02.32.36.83.97 - Attention si votre construction n'est pas conforme à votre permis de construire, vous encourez la destruction de votre bâtiment.
***Les nouveaux locataires et propriétaires sont les bienvenus à la mairie pour faire connaissance (ne pas attendre deux ans , pour venir faire des réclamations), s'inscrire sur les listes électorales ((carte d'identité, justificatif de domicile) avant le 31/12, permanence le 30 de 14h à 16h), et avoir toutes informations utiles.***

## Feux

### L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010

règlemente désormais les feux de plein air et fixe des dispositions propres à prévenir les incendies dans le département de l'Eure

### Il est interdit :

- De faire un feu à moins de 50 mètres des infrastructures telles que routes, autoroutes, voies ferrées, lignes électriques, téléphoniques, stockage de produits ou de gaz inflammables, cultures et récoltes et tout bâtiment,
- Du 15 mars au 15 octobre à toute personne de fumer à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, plantations et reboisements y compris pour les piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains,
- De porter ou d'allumer du feu dans et jusqu'à une distance de 200 mètres des forêts, bois, plantations et reboisements du 15 mars au 15 octobre pour les propriétaires des terrains concernés et toute l'année pour les autres personnes.

Un formulaire est à adresser à la Mairie du lieu de réalisation d'un feu ; en ce qui concerne :

- Les feux de résidus de récolte, formulaire à déposer 48 heures minimum avant leur début.
- Les feux de camp et festif, formulaire à déposer 10 jours minimum avant leur début.

Vous pouvez consulter l'arrêté à la Mairie où les formulaires de déclaration d'un feu, ainsi que des brochures sont à votre disposition ; n'hésitez pas à venir nous voir.

**Horaires d'ouverture de la mairie :**
Lundi et mardi de 16 h à 18 h 30
Vendredi de 10 h à 12 h
**Tél. : 02 32 36 83 97** - Fax. : 02 32 26 06 32
email : boisset.prevanches@wanadoo.fr

## Nuisances sonores

*Arrêté préfectoral*
*Relatif à la lutte contre le bruit de voisinage*

***Le Préfet de l'Eure a pris un arrêté DDASS/SSE/2009 n° 6 du 16 janvier 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage.***
***Il réglemente certaines activités bruyantes en vue d'assurer le respect de la tranquillité publique.***
*Cet arrêté est consultable en mairie, à la préfecture de l'Eure et dans les sous-préfectures des Andelys et de Bernay.*
*Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure, rubrique environnement (www.eure.pref.gouv.fr).*

***Pour rappel :***

Pour les activités nécessitant du matériel bruyant (tondeuses, bétonnières, motoculteurs, ponceuses, scies à bois…), respectez le repos du week-end ! Ces activités sont autorisées :
Les samedis de 9 h à 12 h et 14 h 00 à 19 h, interdites les dimanches et jours fériés. Les autres jours aux heures ouvrables.
Jeunes, respectez la tranquillité des habitants et utilisez vos petites motos à bon escient sans les faire «pétarader» dans le village jusque tard le soir. (Arrêté municipal du 7/9/2007)

**CHIENS :** Ne laissez pas vos animaux : - **errer dans les rues (sous peine d'amende) un chien peut devenir dangereux surtout pour les enfants** - aboyer le jour quand vous êtes absents, ainsi que la nuit.
Pensez aux voisins. Il existe des colliers anti-aboiement sans risque pour vos animaux.

# TRAVAUX

Comme chaque année, voici le point des travaux réalisés et à venir.
Les petits travaux d'entretien ne sont pas mentionnés.

| | |
|---|---|
| Sonnerie de la cloche de l'église | 2ème semestre 2017 |
| Accessibilité mairie, église et cimetière | 2ème semestre 2017 |
| Lampadaires impasse de la Pierre | effectué |
| Travaux Siege Rue de Garennes et rue Ste Geneviève aussi | effectué |
| Remplacement du transfo rue de Pacy/rue de la Mairie | fin 2017 |
| Ordinateur secrétariat | effectué |
| ECOLE : réfection de la cour | effectué |
| Accès handicapés cantine école | 1er trim. 2018 |
| Accès handicapés mairie | 3ème trim. 2018 |
| Accès handicapés église | 4ème trim. 2018 |
| Accès handicapés cimetière | 2ème trim. 2019 |

Pour votre information, le total du budget 2016 est de 261 088 € qui s'établit comme suit :
Fonctionnement : 227153 €
Investissement : 33 935 €


**D. GABANOU**
La Croix Prunelle
27220 St-André-de-l'Eure
Tél. 02 32 60 32 22
timbreure@wanadoo.fr

IMPRESSIONS
Publicité
Administratif
Particuliers

Tampons
caoutchouc

POUR TOUT FAIRE
LA QUALITE PRO POUR TOUS !

Matériaux de construction
Gros œuvre
Bois charpente
Menuiserie
Isolation
Carrelage
Électricité
Clôture
Dalle
Pavé
Outillage
Sanitaire
Peinture

**MATÉRIAUX LEBRETON**
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h
le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

TOUT FAIRE MATERIAUX
LIVRAISONS TOUTES QUANTITÉS
PROFESSIONNELS & PARTICULIERS
Route de Paris - 27120 PACY-SUR-EURE
Tél. : 02 32 36 04 33 - Fax : 02 32 26 36 28
E-mail : toutfairelebreton@wanadoo.fr

# L'ATELIER ECOLE



*CREART'BOISSET LES PREVANCHES*

## *COURS ADULTES ET ENFANTS*

**DESSIN - PEINTURE**
**MODELAGE TERRE - SCULPTURE**
**PREPA ECOLE D'ART**
**COACHING ET ART THERAPIE**

**Renseignements : 06 14 22 62 78**

*ISABELLEVAUTRIN.FR*

# SECURITE

Vous avez aussi un rôle à jouer !!
Les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité en tant que riverains d'une voie ferrée et des chemins et routes.
Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires : après une demande par la mairie, si cela n'est pas effectué, un arrêté vous sera envoyé vous mettant en demeure et à vos frais de faire tout ce qu'il faut pour éviter danger de circulation et feux.

## SETOM

*(Syndicat Mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures ménégères)*

**Une carte vous permettant d'accéder à cette déchetterie est à votre disposition à la mairie.**

**Déchetterie de Saint-Aquilin-de-Pacy et de la Chapelle-Réanville**
Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Le jeudi matin de 9 h 00 à 13 h 00

**Déchetterie de Vernon**
Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

***Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 31 DECEMBRE 2017 pour faire cet acte «CITOYEN». Nouveaux locataires et propriétaires à Boisset, ce serait bien de venir à la mairie pour que nous fassions plus ample connaissance et vous faire part de tout ce qui concerne la commune, bien que ce ne soit pas obligatoire.***

## Collecte des ordures ménagères et sélective

**Boisset-les-Prévanches : le jeudi**
Ne pas oublier de sortir les bacs la veille au soir.
Le jour de collecte est reporté au lendemain sur l'ensemble de la semaine à partir du jour férié.

**Rappel, le SNA (Ex. CAPE) a supprimé le ramassage des encombrants**


## C'tendance



Coiffure, Esthétique
Cabine d'UV

1 rue de Garennes
27120 Boisset les Prévanches
02 32 62 51 80

Lundi:13h30-18h
Mardi:9h-12h30/13h30-18h
Mercredi:9h-12h30
Jeudi:9h-12h30/13h30-18h
Vendredi:9h-19h30
Samedi:9h-17h

## Alarm ' Eure

Notre service : Votre sécurité

**Tél : 06 35 50 60 76 - 06 35 40 69 97**
**9, rue des Près - 27120 HECOURT**
**E-Mail : alarmeure@orange.fr**
**Alarme incendie**
**Alarme intrusion - Contrôle d'accès**
**Automatisme - Vidéo surveillance**

# Seine Normandie Agglomération : *(Ex CAPE)*
## *votre nouvelle agglo au 1er janvier 2017*

**• Mise en place cette année d'un dispositif d'aide à la rénovation de façades.**
**Subvention pour ravalement de façades de bâtiments remarquables ayant un impact paysager significatif.**

**Renseignements auprès de S N A :**
**Laurence DESVIGNES : 0276480273 - LDesvignes@sna27.fr**

# Projets de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) et RER ouest parisien (EOLE) suite

Note de synthèse :

Présentation des phases de l'expertise :

**Phase 1 « validation des hypothèses de base » :**

Tous les éléments techniques du projet Ligne nouvelle Paris-Normandie(LNPN) connus le 30 novembre 2016 et transmis par le maître d'ouvrage de la présente étude et SNCF- Réseau ont été consultés, analysés et synthétisés.

**Phase 2 « Analyses d'exploitation » :**

Cette phase présente les scénarios alternatifs à la section de ligne nouvelle Mantes-Evreux du projet LNPN. Une évaluation des performances du projet LNPN au regard des grands objectifs est présentée et a servi de base de comparaison pour les solutions qui sont évaluées en phase 3.

**Phase 3 : « Aspects environnementaux et coût de la variante retenue » :**

Avec les estimations des coûts d'investissement pour les deux principaux scénarios, il est possible d'exprimer une préférence économique pour un scénario et/ou la cohérence d'un éventuel phasage d'aménagement sur la base des deux scénarios. Dans cette évaluation, les aspects environnementaux sont intégrés et évalués au travers des coûts pour éviter, réduire ou compenser l'impact des surfaces consommées (habitat, terrains agricoles et sylvicoles, zones naturelles, etc.)

Un dossier complet est à votre disposition à la mairie.

# La vie du club de Loisirs du Cormier et de Boisset

Le club est toujours source d'amitié, de chaleur humaine ; de venir y passer un après-midi tous les quinze jours, le jeudi, dans la salle de la mairie du Cormier réservée aux animations, personne n'oublie... Il y a encore des chaises....

Nous renouvelons nos remerciements à M. le maire du Cormier et à son conseil municipal.

Nos activités : jeux de toute sorte tous les quinze jours.



**Voilà ce que nous avons fait en 2016 :**

24 janvier, galette des rois

6 février, sélection de la coinchée à Gros-soeuvre

9 mars, sélection de la coinchée à Caillouet

9 juin, sortie musée d'Evreux et Ecuries de la Caserne de Tilly
Journée agréable et ambiance chaleureuse, avec démonstrations équestres, pendant un repas aux couleurs de la cavalerie.

16 juin, notre Assemblée Générale

15 septembre, sortie aux trois musées, Peigne, Instruments de musique et Cinéma.

12 novembre, sélection de la coinchée à Bretagnolles.
Sans oublier le 17 novembre, notre sortie au « Cochon Grillé »

Le groupe MEMOIRE se réunit une fois par mois dans la salle communale de Boisset. Il y a encore des places, et preuves à l'appui, nos méninges s'améliorent !

**Pour 2017 :**

29 janvier, galette au Cormier

15 juin, A. G.



6 juillet, déjeuner croisière sur la Seine, avec visite du barrage et de la passe à poissons à Poses.

12 juillet, rencontre interclubs à Chavigny

19 septembre, déjeuner-spectacle aux Enfants Terribles, à Elbeuf.

Vous voyez, nous nous retrouvons le plus possible. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

RENSEIGNEZ-VOUS A LA MAIRIE DE BOISSET POUR LE CALENDRIER
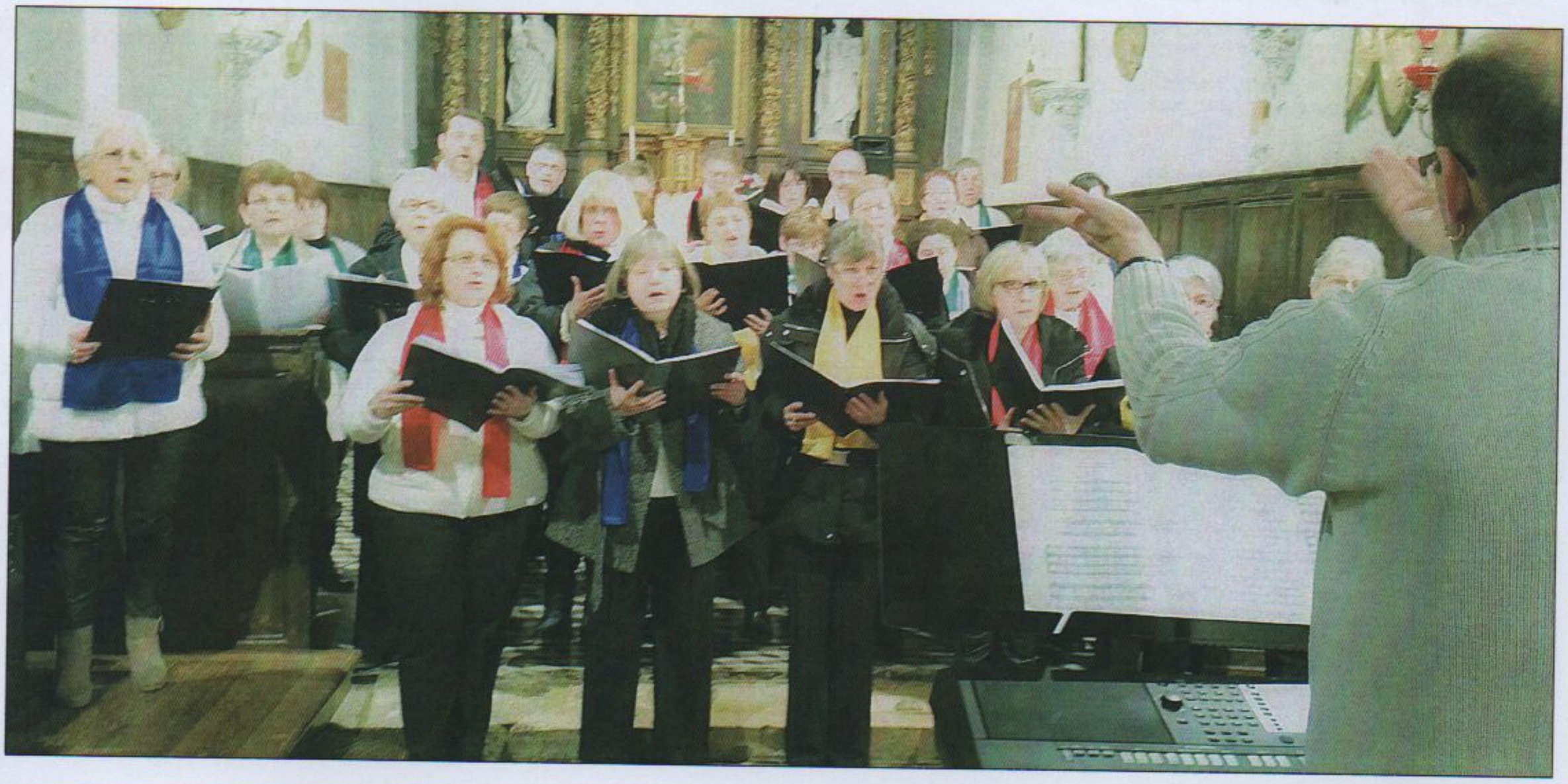
Ne restez pas isolés, parler, se divertir, quelques bonnes choses à déguster, quelques sorties, ça aide à bien vieillir. D'abord on n'est pas vieux, on est seulement un peu âgé.

La présidente.

# CONCERTS A L'EGLISE DE BOISSET

31 mars : Do mi si la Couture.
24 juin : concert de l'école de musique. Audition des élèves, niveau très relevé.

C'est dommage que le public ne soit pas au rendez-vous. Premièrement c'est une aide pour la restauration de notre église et deuxièmement cela change des soirées télé.




T.P.N.

Travaux Publics de Normandie S.A.S.

139, rue Isambard - 27120 PACY-SUR-EURE

- Travaux routiers publics et privés
- VRD
- Assainissement

Tél. : 02 32 26 00 94
Fax : 02 32 26 06 51
E-mail : t.p.n.@wanadoo.fr

# L'ECOLE

C'est avec émotion que j'écris ce dernier billet pour le journal , en tant que directrice de l'école de Boisset.

Depuis plus de trente ans, cette école a beaucoup évolué. Il y a maintenant 6 classes, un vrai dortoir, une salle de motricité,un préau, deux espaces de récréation, une cantine, une garderie, et depuis peu un accueil de loisir le mercredi toute la journée.

Mais cette école est surtout une école où il est agréable de travailler en équipe, avec un SIVOS bienveillant, des parents d'élèves enthousiastes et motivés, et surtout avec une équipe éducative compétente et impliquée. Il se passe toujours quelque chose à l'école : des spectacles divers pour les plus jeunes, avec des intervenants sur : l'eau, les energies, les déchets ou les oiseaux, une sortie à dieppe pour les MS, GS et CP et à CERZA pour les CE et CM, un séjour à Granville pour les CM. Et puis aussi, le marché de Noël, le carnaval et la kermesse qui clôt l'année scolaire avec panache grâce à la participation de tous !

Oui, il se passe toujours quelque chose à l'école de Boisset !

Bonne rentrée à tous, et merci pour toutes ces années.

Le corps enseignant.

## SIVOS :

Merci à Christine Caniccio pour ses nombreuses années passées à Boisset. On ne vous oubliera pas. Bienvenue à notre nouvelle directrice Mme Janique GUTTON en charge des CP.

Un maire est élu pour faire respecter les lois, afin de protéger ses habitants. Vigipirate n'est agréable pour personne. Quand tout va bien, on dit que c'est ridicule, mais lorsque le drame arrive, les épaules du maire ne sont pas assez larges ! Je suis consciente et mobilisée !

Maire et présidente du Sivos : Nicole Delatre

## SIVOS

Les effectifs à la rentrée se situent aux environs de 146 enfants.

***Tarif des services périscolaires :***

**Cantine :** 1er enfant : 4, 30 € - 2ème enfant : 3, 90 €
3ème enfant : 3, 50 €

**Prix inchangé depuis 2010 !**

***Garderie***

- mensuel journée : 49,00 €
- mensuel 1/2 journée : 25,00 €
- occasionnel : carte 10 gardes (une garde le matin/ou le soir) 26,00 €. **Tarifs nouveaux en janvier.**

*Elle fonctionne à Boisset le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30*

**Accueil de loisirs organisé par le SNA à l'école de Boisset tous les mercredis toute la journée.**

## Tarifs annuels du transport scolaire pour l'année 2017/2018

| | |
|---|---|
| Par an 1 enfant : | 70 € |
| Par an 2ème enfant | 60 € |
| Par an 3ème enfant | 50 € |
| Par an 4ème enfant et plus | gratuit |

(Tarif valable pour l'année scolaire entière, et unique quel que soit le niveau scolaire)
Pour info, coût annuel du transport scolaire par enfant : 1 100 €

**Après le 14 juillet, 20 € de pénalité de retard par enfant seront exigés.**

# SAISON TENNIS 2016-2017

Au tennis de Bretagnolles. Trois élèves réguliers pour l'année écoulée.
Certains sont inscrits aussi à Pacy et font de gros progrès (ce sont ceux qui sont aussi les plus réguliers). Nous continuons le mercredi après-midi de 14h à 16h, pour la modique somme de 15 € pour l'année à condition que les enfants soient assurés personnellement.
Possibilité, si le groupe augmente, de faire jouer les débutants en première heure et les confirmés ensuite.

Pour de nouvelles inscriptions : 0232368308 ou 0610070878

Geneviève Carof

# *COMMUNAUTE LOCALE SAINTE-GENEVIEVE*

Voilà déjà une année que nous passons avec le père Florent. Il compte sur nous pour être plus participatifs. Il a fait le tour des communautés et a pu analyser les diverses situations. Beaucoup de bonnes volontés mais peu de réelles actions, nous devons nous secouer un peu pour montrer notre foi et attirer des jeunes. Nos églises sont bien entretenues, mais les personnes qui s'en occupent vieillissent, elles ont besoin de successeurs (nettoyage de l'église, accueil des mariages, inhumations) L'église est devenue, depuis longtemps, un objet de consommation, comme le reste, et non un besoin de communion et de spiritualité, et nos dieux : les écrans, l'argent, le paraître. Réfléchissons-y !!!

**RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE GENEVIEVE :** découvrez le projet sur le site internet : www.fondation-patrimoine.org/30852 Il reste la restauration des fresques, vos dons sont les bienvenus.

## DECOUVERTES A FAIRE A BOISSET :

• **Atelier Créart' :** (0614226278) Initiation au modelage et à la sculpture, ainsi qu'au dessin et à la peinture. (voir publicité)

• **Terre et coquelicots :** sensibilisation à la biodiversité à travers des activités ludiques, de la terre céramique à la terre végétale. (0232368907)



# COMITÉ DES FÊTES

Nous sommes heureux d'avoir pu réussir nos prestations cette année. Petit changement au bureau, Marina nous quitte, mais reste bénévole, et Catherine J. et Jérémy R. viennent renforcer les rangs.

Pour la fin 2017, vous pouvez prévoir :

• Dimanche 8 octobre après-midi : balade familiale avec halte goûter.

• Samedi 2 décembre après-midi : arbre de Noël des enfants de la commune.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont contribué à cette réussite par leur présence, espérons vous voir nombreux encore au fil du temps et avec des idées à nous proposer. Vous pouvez nous contacter par courrier :

1 rue de la mairie 27120 Boisset les Prévanches,
ou sur la boîte mail du Comité :
cdf-boisset-les-prevanches@outlook.fr.



***Les photos que vous admirez dans ce journal sont l'œuvre d'Héloïse J. qui a beaucoup de talent, nous la remercions vivement.***

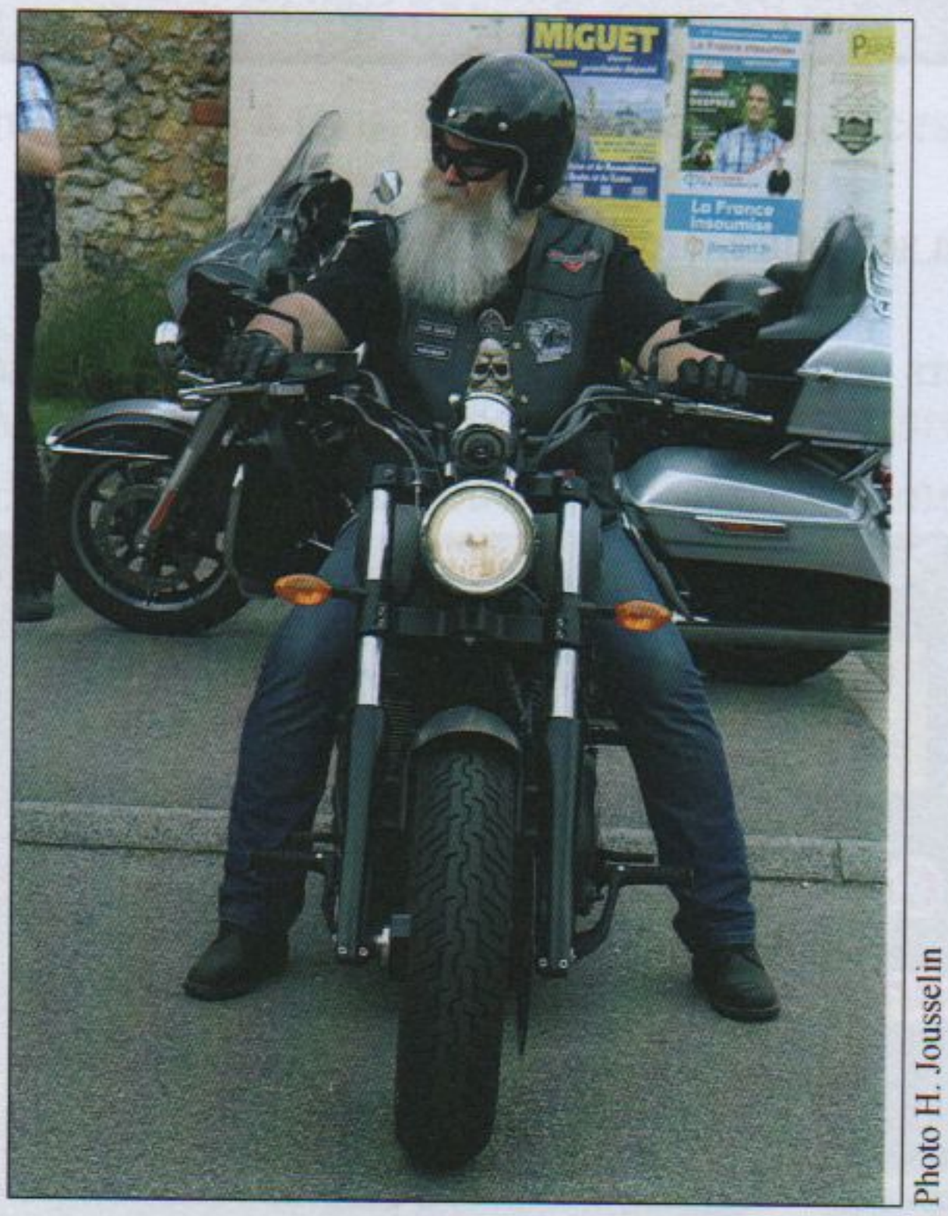



Photo H. Jousselin


8, rue Saint-Pierre 27220 GROSSOEUVRE
Tél. 02 32 37 95 53
sarllacomme@gmail.com

SARL
LACOMME

Couverture - Plomberie - Chauffage
Solaire - Energies renouvelables

**Une équipe de 20 professionnels à votre service !**

Qualibois - Qualisol - PG - Qualibat

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

Notre site Internet : **www.eco-entreprise27.com**

Les Prévanches



Chez Piou et Béa
7, rue de Pacy
27120 BOISSET LES PREVANCHES

RCS Evreux : 478 039 639

Tél/Fax : 02 32 36 81 10

Bar, Tabac, Épicerie, Presse
Dépôt de Pain, Sandwichs

# ETAT CIVIL

**Carte d'identité :** elles sont délivrées dorénavant à la mairie de PACY

**Autorisation de sortie du territoire** redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017

**Pacs :** transfert aux communes

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (art. 515-1 du code civil).
A compter du 1er novembre 2017, la gestion des PACS sera transférée aux officiers d'état civil (Art. 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 ; décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 ; circulaire n°JUSC1711700C du 10 mai 2017)
Les personnes qui entendent conclure un PACS devront produire à l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle ils déclarent leur résidence commune (résidence principale)
- une déclaration conjointe de conclusion de PACS (Cerfa n° 15428*01)
- une convention passée entre elles (art. 515-3 du code civil).

# DÉCLAREZ VOS RUCHES

## DU 1er SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE

- **Une obligation annuelle** pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeille détenue
- **Toutes les colonies d'abeilles** sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## LES AVANTAGES DE LA DÉCLARATION



FAVORISER LE **SUIVI DES POPULATIONS** D'ABEILLES

INFORMER LES **APICULTEURS** EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU DE RISQUE SANITAIRE





**MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES** POUR LA FILIÈRE APICOLE

DÉCLARATION SIMPLE ET GRATUITE AUPRÈS DE VOTRE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
ENVOYER VOTRE NOM, ADRESSE ET LA LOCALISATION DE VOS RUCHES À accueil@gds-eure.com
OU DÉCLARATION SUR : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

GDS Eure

# CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT GERONTOLOGIQUE DE PACY/EURE. ORI
## (Offre de Répit Innovante)

L'offre de répit innovante(ORI) permet l'accompagnement de 30 binômes « aidant/aidé ». L'aidé est âgé de plus de 60 ans, est en perte d'autonomie ou atteint de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ou est une personne handicapée vieillissante.

L'ORI a pour objectif de prévenir les situations d'épuisement des aidants au domicile et de favoriser le maintien du binôme aidant/aidé au domicile.

L'équipe pluri-professionnelle de l'ORI définit des objectifs à atteindre avec le binôme aidant/aidé et propose, en lien avec les intervenants du domicile, un parcours de répit personnalisé.

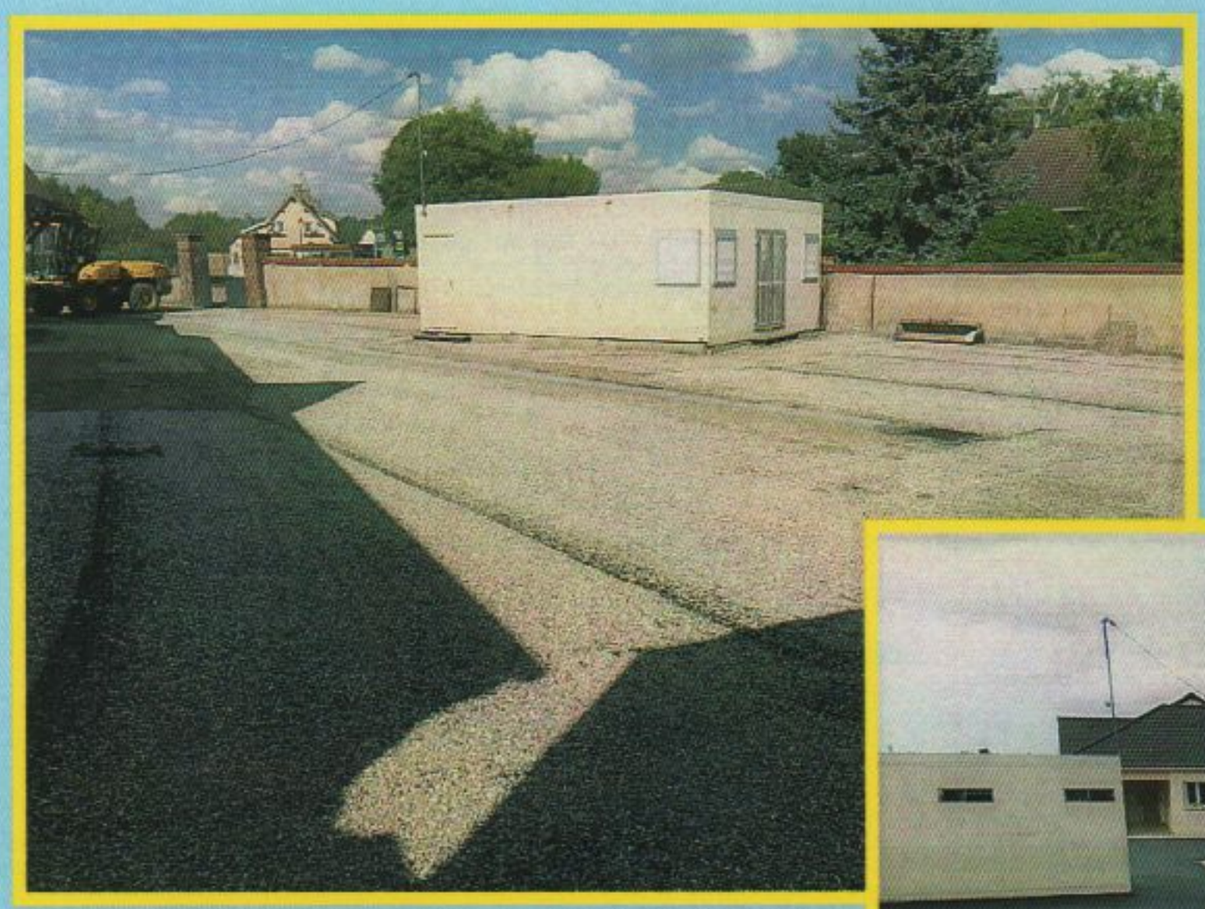
**Coordonnées : 57, rue A. Briand PACY sur EURE tél : 0232360039**

## Cour de l'école

**Avant** ←

**Après réfection en enrobé** ↓

Photos J.-L. Caillié





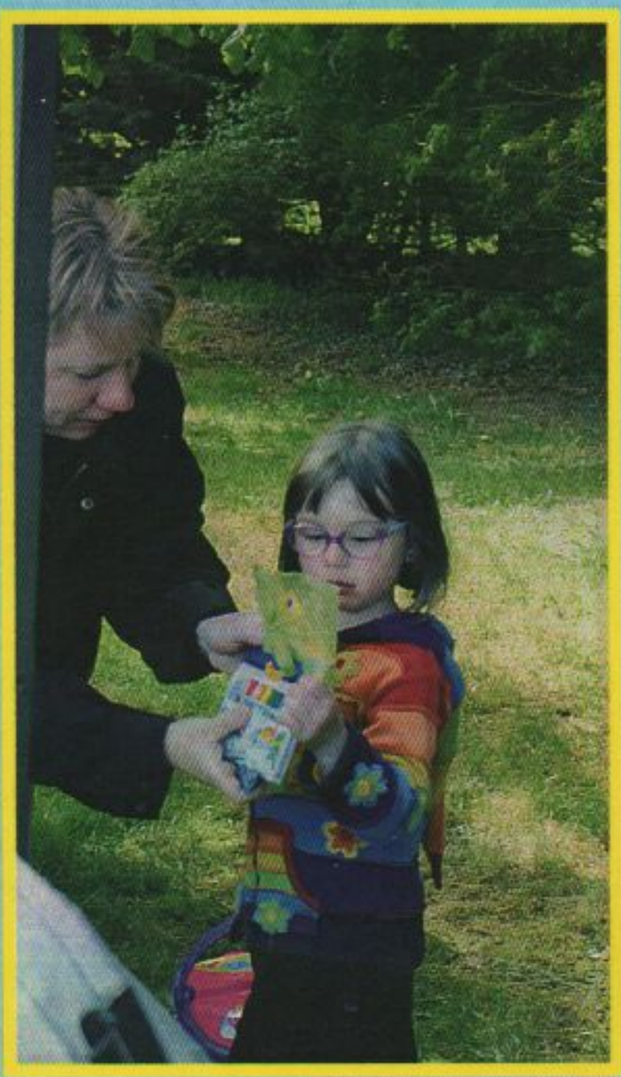
**Chasse aux œufs**



**Remise de la coupe au concours de boules**



**La chasse a été bonne**



**Foire à tout**

